

IMAGERIE d'AVENIR

POUR LA CRÉATION D'UNE FILIÈRE FRANÇAISE DE L'IMAGERIE MÉDICALE

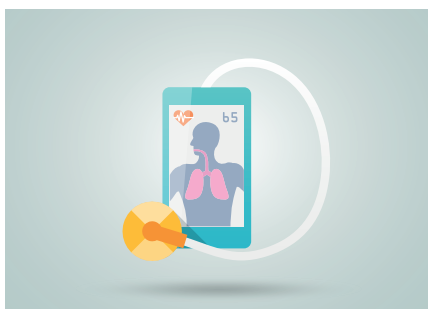
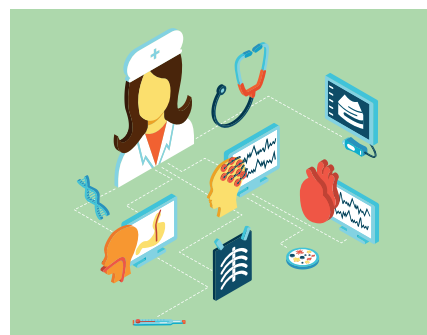


*Dispositifs et technologies de santé :
une feuille de route pour un plan industriel*

—
p.02

*Plan industriel :
pour la CGT, une grande convergence dans
le constat, une divergence sur la solution*

—
p.04



Une proposition pour un grand programme français des technologies de la santé

Créer un grand centre technique national dédié aux technologies de la santé.

—
p.06

Notre solution rejoint les Propositions du Collectif Confédéral Recherche UGICT-CGT

—
p.07

On y était : nos récentes participations

p.08

Edito

L'industrie de la santé, un des axes retenus dans les 34 projets industriels présentés par le gouvernement en 2013, représente un réel potentiel pour l'avenir de l'industrie française. C'est ainsi que sur la base du programme du Comité Stratégique de Filière (CSF) des technologies de la santé, la CGT Thales est intervenue auprès de la direction du groupe pour réintroduire ces activités dans une stratégie de diversification civile.

Le groupe de travail "Imagerie Médicale" a mis ces derniers mois à profit pour élargir sa réflexion à l'ensemble des technologies concernées et a entrepris d'étudier le plan industriel de la filière Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé, élaboré par le gouvernement en 2014.

Nous avons également élargi notre réflexion au-delà de Thales, rencontré les fédérations et syndicats CGT impliqués par la filière technique, à savoir, les fédérations de la métallurgie (électronique, robotique), de la chimie (Sanofi), de la recherche (CNRS, Inserm), de l'énergie (CEA) mais aussi les fédérations des principaux intéressés, santé et organismes sociaux et des organisations mutualistes.

Des tables rondes ont également réuni des chercheurs et experts (économistes, sociologues et directeurs d'hôpitaux).

Ce nouveau bulletin a donc pour objet de rendre compte de tout ce travail et en particulier de vous livrer l'analyse que nous faisons de la feuille de route du gouvernement. Votre avis nous intéresse !

La CGT Thales

Dispositifs et technologies de santé : une feuille de route pour un plan industriel



Filière "Dispositifs médicaux et technologies de la santé".

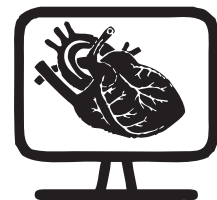
Nous vous présentons ici un bref résumé d'un document élaboré en 2014 par le Comité Stratégique de la

Ces travaux se sont inscrits dans le cadre des 34 projets retenus en 2013 pour le Plan Industriel d'Avenir et sur la base du rapport du Conseil Stratégique des Industries de Santé "Mesures stratégiques pour une industrie responsable, innovante et compétitive contribuant au progrès thérapeutique, à la sécurité sanitaire, à l'économie nationale et à l'emploi en France".

Le CSF est constitué d'une équipe "multifonctionnelle" réunissant compétences publiques et privées, administrative, financière et industrielle. Parmi les entreprises, des ETI (Sorin, Mauna Kea) et grands groupes (General Electric, Orange Healthcare).

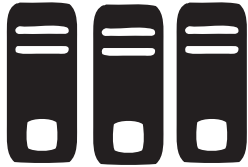
La filière, dispositifs médicaux et technologies de la santé, représente un marché mondial en forte croissance dans un environnement où la balance commerciale est déficitaire en France, alors qu'elle est positive en Europe. Le comité constate que les dix premières entreprises de dispositifs médicaux implantées en France sont américaines si l'on excepte Essilor et Biomérieux.

Cependant, la France, peut-on lire, se positionne aujourd'hui comme une terre d'innovation pour les technologies médicales dans un certain nombre de segments parmi les plus porteurs de l'industrie. Elles se développent au carrefour de nombreux champs disciplinaires (mécanique, plasturgie, physique, chimie, biologie et de plus en plus électronique et informatique)... tout comme les activités du groupe Thales !



"les dix premières entreprises de dispositifs médicaux implantées en France sont américaines"

Le CSF relève la présence, dans le domaine de l'imagerie médicale, d'une centaine de laboratoires de recherche et souligne que notre recherche académique et clinique est reconnue mondialement, (plus de 1100 chercheurs statutaires et 650 doctorants et post doctorants) et se concentre dans six grands pôles régionaux : Ile-de-France, Rhône Alpes, Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alsace et Bretagne. Cette recherche se nourrit essentiellement de financements publics. Seul, le domaine des ultrasons constitue une filière complète.



Au-delà de l'imagerie, le potentiel de développement en France est basé sur des atouts reconnus dans les domaines du diagnostic in vitro, cardiovasculaire, orthopédie, endoscopie, plaies, neuromodulation, neurostimulation, mais également dans des segments transversaux basés sur l'électronique et l'informatique par exemple dans les technologies peu invasives, ou dans la robotique, à partir des technologies spatiales et de défense en particulier ou encore avec l'acquisition et la gestion sécurisée des données (Big Data).

“Le comité pointe la difficulté à exploiter pleinement le potentiel de développement de la filière en France”

Le comité pointe la difficulté à exploiter pleinement le potentiel de développement de la filière en France. La France manque de leaders internationaux qui pourraient avoir un effet d'entraînement sur la filière et l'innovation profite peu au tissu industriel français. Malgré une politique volontariste de soutien des pouvoirs publics à la filière, l'effort de santé réalisé par la collectivité bénéficie in fine aux acteurs les plus importants, issus d'autres zones géographiques, diminuant voire annulant le retour pour l'économie nationale.

Les technologies médicales au secours de la balance commerciale

Pour autant il est précisé que si le grand leader français des technologies médicales n'existe pas en tant que tel, toutes les compétences stratégiques, technologiques, techniques et financières sont présentes et de citer Thales, Orange, ST Microelectronics, Air Liquide ou Sanofi.

Le plan industriel élaboré par le CSF est alors construit autour de l'ambition d'**ancrer en France une industrie des technologies médicales capable de participer au redressement de notre balance commerciale**. Les axes proposés s'articulent autour de

l'évolution des entreprises recensées : développement des start-up, consolidation des PME et des ETI, rapprochement des grands groupes et des PME basés en France autour de projets communs, développement de l'exportation.

A la barre, la Banque Publique d'Investissement, Le Commissariat Général aux Investissements, la Direction Générale des Entreprises. L'état se présente comme co-investisseur dans le cadre "French Tech" pour assurer aux start-up un "environnement financier vertueux".

N°1

Création de mini clusters (Med-tech cités) pour regrouper des acteurs clés et créer des champions du monde (!) : entrepreneurs, labos académiques, organisations professionnelles, labos d'impression 3D, services réglementaires, connexions avec les services hospitaliers et les praticiens, services de valorisation de la recherche, mentors, investisseurs.

N°2

Création d'une Alliance des technologies médicales, qui serait force motrice, par une structure collaborative entre grands groupes et PME avec un projet de démonstrateur collaboratif.

N°3

Identifier des pilotes d'intégration et les financements publics pour amorcer le financement privé (effet de levier), valoriser les brevets académiques.

N°4

Un thème prioritaire : les dispositifs communicants avec la possibilité de **créer un "standard"**.

Ces dispositions ont été lancées en 2014 et des Etats généraux, prévus au premier trimestre 2015 devraient en faire le point.

On retrouve bien dans les constats et les propositions nombre d'arguments que la CGT Thales a présentés et qu'elle soutient depuis trois ans. Cependant, la mise en oeuvre ne sort pas vraiment des sentiers battus qui ont fait leur preuve d'inefficacité !

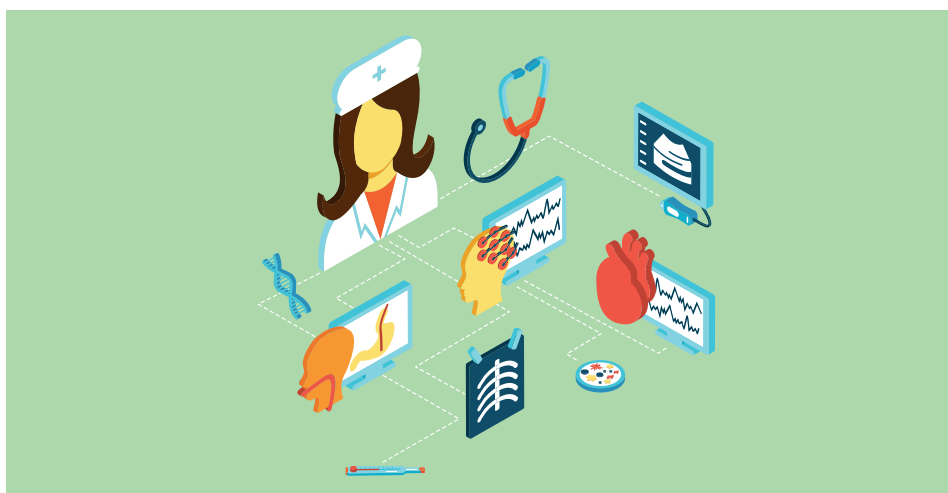


Plan industriel : Constat partagé, solutions discutables

Mise en oeuvre du plan industriel : pour la CGT, une grande convergence dans le constat, une divergence majeure sur la solution.

Nous retrouvons une grande convergence de vue entre l'analyse de la CGT et la feuille de route du CSF. Ce document reconnaît la difficulté à transformer les résultats d'une recherche technologique pourtant innovante et assez structurée dans le domaine de la santé.

Il reconnaît également le handicap que représente l'absence d'un grand groupe français dans les Technologies de la Santé, handicap en termes de compétences économiques et en particulier pour l'exportation.



En effet, il n'existe pas en France de centres technologiques d'importance dédiés à la réalisation des prototypes nécessaires pour valider les concepts et les démonstrateurs de premier niveau, souvent réalisés dans le cadre de projets financés à court terme. Les rares centres de recherche restant de grandes entreprises qui sont en principe chargées d'évaluer le potentiel des résultats de recherche interne ou obtenus dans des projets partenariaux, de retenir et de développer les plus intéressants

ont pratiquement tous perdu cette capacité faute de moyens matériels et humains. C'est le cas de Thales où tout développement doit être externalisé dans la phase où l'investissement devient conséquent et les résultats pas encore rentables. Il existe bien des plates-formes technologiques (réseau Renatech du CNRS), des laboratoires labellisés "Carnot" pour leur interaction avec les industriels mais ces structures demeurent essentiellement focalisées sur la recherche fondamentale.

“Le CSF reconnaît également le handicap que représente l'absence d'un grand groupe français dans les Technologies de la Santé”

De nouveaux dispositifs ont vu le jour ces dernières années, en particulier les SATT (Société d'Accélération de Transfert Technologique) mais elles sont surtout tournées vers la valorisation rapide de brevets. Les pôles de compétitivité, les IRT (Instituts de Recherche Technologique) qui regroupent chercheurs et industriels autour d'une thématique ont été conçus de manière à sortir des règles communes du service public, tant en termes de comptabilité que de statut des personnels. Les pôles constituent le plus souvent un réseau d'entreprises dont le principal objectif est de tirer le meilleur parti des subventions publiques. Critiqués, y compris par une partie du patronat, leur autonomie juridique rend tout contrôle réellement difficile et leur efficacité aléatoire pour la collectivité.



Une divergence majeure

Les propositions de la feuille de route des technologies de la santé ne dérogent pas à ce système. Il s'agit essentiellement de mesures financières ! Fédérer les start-up, les PME et les grandes entreprises au sein d'une Alliance, dans des lieux appelés "Medtech Cities" pour mieux bénéficier des financements publics via le Plan d'Investissement d'Avenir. La rencontre entre ces entreprises et la recherche publique est certes un point positif mais les formes de coopération restent les projets à court terme. C'était déjà l'objectif des pôles de compétitivité.

Ainsi, on rajoute une feuille au mille-feuilles existant du système d'innovation français mais aucun axe stratégique industriel important ne se dégage. Aucune véritable stratégie d'aboutissement à la création de sociétés pérennes, PME innovantes et à haute valeur ajoutée, ETI, voire nouveau groupe, à l'exemple de celles créées dans les années 1970. Apporter des fonds aux start-up pour leur croissance n'empêchera pas le départ de leurs compétences à l'étranger si elles n'ont d'autres perspectives que de se faire racheter par les grands groupes du secteur, trop heureux de bénéficier des développements financés en France. On sait aussi que ces derniers n'hésitent pas à les tuer si elles représentent une menace concurrentielle. Les exemples ne manquent pas.

Les enjeux à venir impliquent persévérance, compétences de haut niveau et moyens expérimentaux lourds, ce qui signifie continuité et qualité de l'effort consenti dans la durée, depuis la formation en passant par la recherche fondamentale jusqu'au développement industriel.



Les moyens ne doivent pas dépendre des multiples guichets (ANR, PIA, FUI...) dont le mode d'attribution reste le projet à court terme.

Les enjeux sur l'économie du pays sont tels qu'ils devraient inciter à retrouver la voie des grands programmes mobilisateurs. S'il faut inventer de nouvelles structures, alors pourquoi pas se rapprocher du modèle allemand et de ses centres Fraunhofer qui mutualisent les moyens techniques et les compétences humaines et permettent aux entreprises d'effectuer leurs phases de développement dans un cadre adapté ? Certes les entreprises paient ces services qui leur assurent la compétitivité technique, alors qu'en France, elles veulent être payées pour faire du développement, la compétitivité étant alors comprise comme une diminution de leurs coûts !

Mais ce qui a bien marché et continue à marcher en France, ce sont les entreprises nées en s'appuyant sur des centres de

recherche du type CNES etc. En un mot : le système d'innovation créé sous la présidence du général De Gaulle a parfaitement fonctionné parce qu'il correspondait à notre culture et parce qu'il a su mobiliser les forces endogènes de notre pays. Oui, il faut rassembler en un même "lieu" tous les acteurs associés aux thématiques

“Les enjeux sur l'économie du pays sont tels qu'ils devraient inciter à retrouver la voie des grands programmes mobilisateurs”

de la santé, non pas pour pondre du projet "alimentaire" mais pour travailler ensemble au déploiement de la filière. L'idée d'une Alliance et de clusters à proximité soit des centres de recherche soit des entreprises du secteur n'est pas forcément à rejeter. C'est l'objectif final et les moyens mis en œuvre qui ne correspondent pas à l'ampleur des enjeux.

Un grand programme français des technologies de la santé

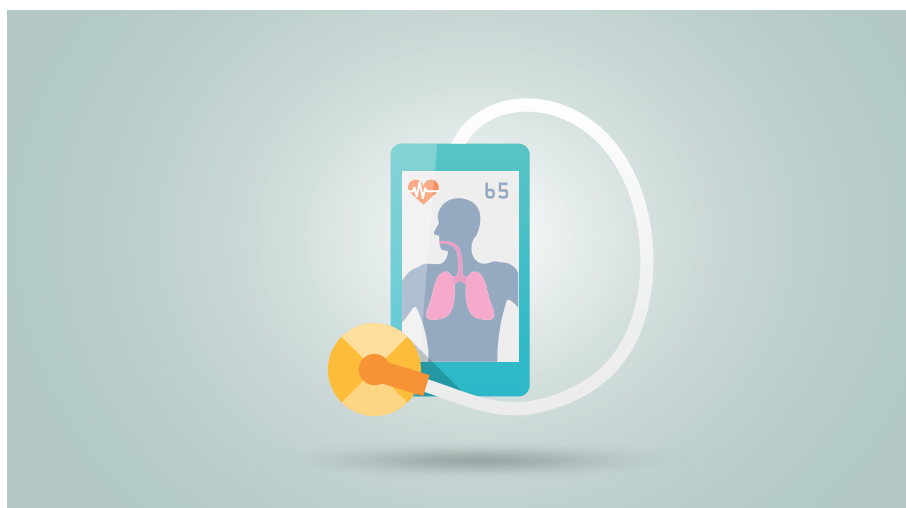
A l'issue d'une réflexion menée par quelques acteurs économiques, des chercheurs, des syndicalistes, d'autres pistes émergent pour un grand programme français des technologies de la santé. Elles poursuivent un double objectif, ambitieux mais plutôt à contre-courant des choix effectués ces dernières années : créer un centre national dédié aux technologies de la santé (il pourrait se décliner sur deux ou trois centres régionaux) et, à long terme, favoriser l'émergence d'un grand groupe leader français sur ce domaine.

Ce centre d'innovation technologique se situerait entre les industries de la filière et les organismes de recherche. Ce serait donc un modèle ternaire. Rien de bien révolutionnaire : nous proposons simplement de remettre en place un dispositif qui existait dans les années 1960 et qui a été à la base de brillants résultats notamment dans le ferroviaire, l'aéronautique, le spatial ou l'énergie. Le modèle des centres techniques mis en place de longue date par les branches industrielles pourrait être exploité.

Des lieux de ce type existent dans d'autres pays, adaptés aux cultures économiques nationales. On les appelle Fraunhofer en Allemagne dont le modèle a été adopté récemment en Grande Bretagne, TNO aux Pays Bas, Ecoles Polytechniques Fédérales en Suisse dont les plus connues sont celles de Lausanne et de Zurich, VTT en Finlande, National Network for Manufacturing Innovation (NNMI) aux USA...

La structure Minatec pour la microélectronique à Grenoble se rapproche de ces modèles.

Or, ce qui est mis en place dans le cadre de la French Tech représente une couche de plus dans le mille-feuilles des dispositifs de transfert de technologie. Les "Medtech cities" ressemblent une fois de plus à une coquille vide, qui va mettre en relation les technocrates des ministères, les décideurs en région, les investisseurs publics et privés, les "affairistes" (marketing et communication,



business développement, juristes...) qui se nourrissent de la manne publique et disparaissent lorsqu'il n'y a plus rien à croquer!

Dans la feuille de route santé comme dans les autres filières sélectionnées pour leur potentiel, la priorité est donnée à l'accélération des start-up. Leur donner un cadre concret pour accéder aux outils de gamme industrielle dans une infrastructure spécifique où toutes les compétences de la recherche et des entreprises peuvent être réunies sur des programmes structurés et de long terme nous semble fondamental. Notre projet, c'est la réalisation concrète d'un centre technologique dédié à la fabrication de prototypes et non le regroupement d'entreprises pour utiliser au mieux les subventions.

Une telle structure serait à la fois un lieu d'expertise scientifique et technologique et un centre de prototypage. Ingénieurs et techniciens sont chargés de concevoir les nouveaux produits, d'optimiser les procédés technologiques nécessaires pour les réaliser et de les tester. En amont "ils questionnent" les chercheurs et en aval sous traitent aux PME la production "des premières séries".

Ce centre doit donc regrouper les moyens techniques high tech que les petites entreprises ne peuvent acquérir et dans lesquels les grandes entreprises ne veulent pas investir pour créer des lignes pilotes, interfaces indispensables entre la recherche et la production. Les 20 milliards de crédit impôt recherche pourraient être transformés en partie en fonds d'aide à la création de plusieurs structures mutualisées, dédiées aux développement des filières d'avenir dont

celle de la santé. Leur statut juridique devrait relever du droit privé sans but lucratif afin de mettre tous les acteurs sur un pied d'égalité et rendre la relation interne plus coopérative.

Les budgets de fonctionnement se répartiraient en trois tiers : un tiers public, un tiers comme réponse à des contrats publics de recherche développement, un tiers provenant de contrats industriels. La Propriété industrielle appartiendrait à l'entreprise ou l'organisme qui pose le problème. Pour tout prototype conçu par le centre d'innovation lui-même, la propriété intellectuelle resterait propriété du centre en attendant un industriel désirent l'exploiter.

“Nous ne voulons pas financer des start-up pour mieux les vendre ou pour les voir s'établir à l'étranger”

En ce qui concerne le personnel, deux statuts pourraient cohabiter : permanents du centre et contractuels qui après quelques années repartiraient dans leur entreprise ou leur laboratoire d'origine en faisant valoir la plus-value acquise lors de ce travail collaboratif. Le recrutement de docteurs au plus près de leur thèse serait favorisé et permettrait d'irriguer le réseau des PME par ces salariés de haut niveau, aujourd'hui fortement précarisés. Ce centre serait aussi un centre de formation du secteur industriel concerné.

Ainsi, nos propositions rencontrent bien celles qui sont exprimées dans la feuille de route des technologies de la santé mais nous demandons du concret sur du long terme. Nous ne voulons pas financer des start-up pour mieux les vendre ou pour les voir s'établir à l'étranger parce que l'environnement technologique sera meilleur. Il n'est pas forcément nécessaire non plus de multiplier les start-up comme l'injonction

en est faite aux chercheurs. La plupart des chercheurs n'ont pas la fibre entrepreneuriale mais ils peuvent contribuer activement au développement de nouvelles technologies.

Ne soyons pas naïf, tous les rapports qui ont préconisé l'évolution actuelle du soutien à l'innovation pour la compétitivité des entreprises françaises (rapport Gallois par exemple) précisent que le modèle qui a donné naissance à notre industrie aéronautique, spatiale ou nucléaire est complètement dépassé parce le donneur d'ordre était l'Etat et du fait de la mondialisation. Pourtant, sans négliger les coopérations à l'échelle européenne voire mondiale, dans le cas des technologies de la santé, l'urgence est de renforcer la position française en mobilisant, en premier lieu, les forces endogènes de notre pays.

Et Thales, dans tout cela ?

La création d'un centre de développement technologique doit permettre la mutualisation des moyens humains et matériels. Ce serait la possibilité pour le groupe de transformer de nouveaux concepts ou des résultats d'étude, souvent obtenus dans le cadre de contrat de recherche partenariaux, en véritables prototypes prêts à alimenter les systèmes développés dans les divisions. Au lieu de sous-traiter cette étape à des laboratoires académiques dont les objectifs ne sont pas ceux de l'entreprise, à de multiples sous-traitants ce qui augmente le temps de réalisation et les problèmes, ou dans le meilleur des cas, à des Instituts étrangers (allemand, suisse, finlandais...) qui eux sont structurés pour répondre à ce type de demande.

Thales pourrait soutenir et bénéficier de ces nouveaux centres en France. C'est vrai dans le domaine des activités de santé mais aussi pour d'autres. L'exploitation des brevets, le transfert de savoirs et d'innovations du domaine militaire vers des activités civiles seraient concernés.

Nous l'avons dit maintes fois, Thales recèle des compétences clés pour les technologies de la santé. Même dans le cadre limité des propositions de la feuille de route, le groupe possède des atouts qui doivent être exploités. Un exemple : nous proposons depuis plus de deux ans la mise en place d'un plan **"Pass Compétence"** propre à la filière du médical, et, pour ce faire, le lancement d'une mission d'évaluation des besoins en ressources humaines de la filière. Ce type de dispositif est souvent cité dans les rapports émanant des ministères. Thales et le Gêris, qui en est le concepteur, ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine.

Notre solution rejoint les propositions du Collectif Confédéral Recherche UGICT-CGT

— ESR/Monde Économique, juin 2013

Transformer les Pôles de Compétitivité actuels en véritables Pôles de Coopération et de Développement territorial au service du fonctionnement de l'interface recherche-industrie ! Le principal objectif de ces pôles de coopération et de développement territorial serait de permettre aux PME-PMI-ETI, qui disposent de peu de moyens (financements, capacités, temps...) à consacrer à la recherche de moyen et long terme, d'accéder aux fruits de ce type de recherche et aux compétences nécessaires. Il s'agirait d'y développer une activité de recherche collaborative, en régions, entre le monde économique, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, les centres techniques industriels, dans le cadre d'une gouvernance équilibrée, qui offrirait une place significative aux PME-PMI-ETI et aux représentants des salariés.

Au niveau des pôles pourront ainsi être évalués, les besoins d'expertise, de supports technologiques ou scientifiques des entreprises, de même que l'ensemble des connaissances disponibles. Ils participeraient aussi à l'évaluation des grands axes de recherche dans les domaines qui les concernent, sans toutefois en imposer les orientations.

La filière dispositifs médicaux et technologies de la santé, nous donne l'occasion, comme nous le développons dans ce bulletin, de prendre les choses par le « bon bout ». Thales, leader de l'électronique en France, aurait un rôle majeur à jouer dans ces Pôles de Coopération que nous appelons de nos vœux.

Participez à la création de la filière



Initié par la CGT en 2012 à l'occasion de l'opération de sensibilisation au sein du Groupe Thales. Ce site, ouvert à tous, a pour objet d'informer et d'alerter l'ensemble des personnels de la filière Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé. A travers la possibilité de commenter chaque article, il offre à chacun l'opportunité de participer à l'élaboration du dossier que la CGT présente et soutient régulièrement auprès des directions, des groupes parlementaires, des Régions et des ministères concernés.

Pour participer à cette action vous pouvez dès à présent nous contacter afin de suivre nos débats et nos démarches. N'hésitez pas à venir échanger avec nous pour nous faire part de vos avis : sur le site ou bien en nous contactant directement.

Retrouver également l'ensemble des précédents Bulletins d'Information sur : www.imageriedavenir.fr

On y était

Le 16 janvier 2015

Conférence à l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale : "Entre civil et militaire, le développement de THALES" par Hervé MULTON, Directeur Général Adjoint de THALES, Directeur Stratégie, Recherche et Technologie.

Extrait — N'importe quel analyste financier vous dirait que Thales est trop diversifié, et qu'il faut donc vendre une, deux, voire trois activités pour retrouver de la cohérence. C'est faux, la cohérence du groupe est dans le "transverse" à travers ses domaines multiples, il ne faut rien céder. One team, One Thales !

Le 29 janvier 2015

Journée de Palaiseau : "Healthcare and Medical activities in Thales, status and potential".

Nous nous félicitons de l'organisation de cette journée. Elle fait suite à une demande de la CGT faite lors de sa rencontre avec H. Multon et M. Erman en septembre 2014 (voir Bulletin Imagerie d'avenir n°5 - Innovation)... Nous reviendrons sur cette journée et les potentialités dans Thales dans notre prochain bulletin.

Bulletin d'adhésion CGT

Les différents tracts sur la radiologie ont été régulièrement diffusés par les équipes CGT dans les entités Thales. Pour faire entendre votre voix, participer au travail de la CGT et le soutenir, nous vous invitons à nous rejoindre dès maintenant :



VOTRE ENTREPRISE : _____

NOM : _____

PRÉNOM : _____

TÉLÉPHONE : _____

POSTE : _____

COURRIEL : _____

Retourner à

Coordination CGT Thales

Thales Electron Devices

2, rue Marcel Dassault

78140 Vélizy

ou par mail :

laurent.trombini@thalesgroup.com



Nous écrire

Coordination
CGT Thales
Thales Electron Devices
2, rue Marcel Dassault
78140 VELIZY

Nous contacter

Laurent TROMBINI
Représentant de la
Coordination CGT Thales
Tél. 01.39.67.47.85
laurent.trombini@thalesgroup.com